

République Française

COMMUNE DE LOISIEUX

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2025

Date de la convocation : 13 décembre 2025
Date d’affichage : 13 décembre 2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 6

Le quorum est atteint.

Nom	Présent	Absent	Pour	Contre	Abstention
GARIOUD Ch.	☒	☐	☒	☐	☐
BLANCHET A.	☒	☐	☒	☐	☐
JACQUET P.	☒	☐	☒	☐	☐
LEGLISE S.	☐	☒	☐	☐	☐
PADEY G.	☐	☒	☐	☐	☐
GONSETH M.	☐	☒	☐	☐	☐
REVOL G.	☒	☐	☒	☐	☐
MIGUET C.	☒	☐	☒	☐	☐
COTTAREL G-N	☒	☐	☒	☐	☐
BONASSI S.	☐	☒	☐	☐	☐
TOTAUX	6	4	6	0	0

L’an deux mil vingt-cinq, le 19 du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance conformément à l’article L. 2121-15 du CGCT.

DELIBERATION N° 2025-28

Objet : Approbation des modifications statutaires du
Syndicat Départemental d’Energie de la Savoie (SDES)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

Vu la délibération n CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet des statuts, les membres du conseil municipal sont invités à :
- Accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits.

Fait à Loiseux, le 19 décembre 2025

Le Maire

Christian GARIOUD

